



## Demission preavis et heure sup non paye

Par **chivas95**, le **01/02/2015** à **20:12**

bonjour

entant dans une tpe depuis 3 ans officiellement, je m'explique.

entreprise X embauche 1 juillet 2012, entreprise dans laquelle les finances sont très loin de payer les factures, et de plus étant en procès avec une grosse entreprise.

courant 2013 l'entreprise en reprise pas le fils de ce dernier.

fin décembre 2014 le procès en cours s'annonce très mal avec une somme a la clef que ferait couler l'entreprise.

solution : le gérant recrée une entreprise sous une antite X2, sous l'entreprise X il y déclare juste un bureaux pour au cas ou si la procès serait perdu rien ne serait perdu.

il me demande donc de démissionner et donc de me reprendre ce début janvier sous l'entreprise X2.

donc officiellement pour l'état je travail dans une nouvelle entreprise depuis le 2 janvier 2015

depuis un moment je pense a partir, mais sans vraiment être vraiment décidé je laisse tout passe mais la c'est la goutte de trop.

on négocie une augmentation avec un chiffre bien definie dans les 2 parties, une vingtaine d'heure sup fais ce mois, et la surprise ni augmentation ni heure sup.

heures sup bien connue du gérant puisque faite avec lui en partie, mais pas d'écrit officiel.

ma question est la suivante : ayant un préavis de 1 mois, est t'il possible d'imposé une rupture du préavis puisque non respect et non payement des heure sup .

merci